

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/08/2021 à 18 h 00

Présents : Patrice Fontaine, Guillaume TROCHET, Fernand BERTRAND, Benjamin DELEGLISE, Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Thomas TARAVEL, Sylvain BOCHE, Florence PEYRUT, Anne-Marie PICOT

Excusés : Mathias BOCHET

A 18 h 00 Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

Il rappelle le décès d'Ivy BOCHE, fille de Sylvain BOCHE, conseiller municipal, et de Justine DUVERNEY-GUICHARD épouse BOCHE. Il renouvelle au nom du Conseil municipal ses condoléances à la famille.

Il propose ensuite au conseil municipal d'évoquer les questions de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2021
- **APPROUVE** le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un marché de travaux pour l'extension de réseaux dans le secteur des Pouillères;
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Villarembert au groupement de commandes constitué de la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan, du Sidel et du SDES.
- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

- **APPROUVE** le projet d'évaluation du modèle économique de l'office de tourisme et de la garderie du Corbier. Cette analyse porterait sur :

Concernant l'Office de Tourisme

- L'analyse des comptes de l'Office de Tourisme et de leur évolution au cours des 5 dernières années
- L'analyse de l'évolution des dépenses engagées par compétence (accueil, information, promotion...) et des frais généraux
- L'analyse de l'évolution des ressources (ressources propres et participation communale)
- Eléments de comparaison avec d'autres structures comparables

Concernant la garderie :

- Analyse de l'évolution de la fréquentation de la garderie au cours des 5 dernières années
- Analyse de l'évolution des charges et ressources du service sur la même période
- Analyse de l'évolution des ressources (ressources propres et participation communale)
- Eléments de comparaison avec d'autres structures comparables

Pour les deux entités, réunions de travail avec les élus et services pour faire évoluer le modèle économique.

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal.

- **APPROUVE** le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2021 aux communes concernées par le biais des attributions de compensation selon les montants précisés ci-après et sur la base du dernier rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019 :

	Reversement de la dotation touristique sur la base du dernier rapport de la CLECT du 25/06/2019
VILLAREMBERT – LE CORBIER	520 550 €
FONTCOUVERTE – LA TOUSSUIRE	229 560 €
SAINT SORLIN D'ARVES	73 119 €
SAINT JEAN D'ARVES	71 850 €
Total	895 079 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente décision et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 125 € à l'association des parents d'élèves de l'école de Fontcouverte pour l'année scolaire 2020-2021 afin de couvrir les frais de classe (achat de petit matériel de décoration, de boissons, etc...)
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces et documents à intervenir.

- **DECIDE de la création d'un** poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à compter du 1^{er} octobre 2021 dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :
 - Contrôle de la taxe de séjour
 - Suivi des annonces, identification des loueurs de meublés, suivi des dossiers administratifs de la taxe de séjour
 - Assistance au secrétariat de mairie pour la gestion de l'administration générale de la collectivité

- **DECIDE** de se rapprocher de la société SYBELLES.SKI afin d'élaborer d'éventuelles conditions de parrainage mutualisées suite à la demande de parrainage formulée par le comité d'organisation « Miss Rhône Alpes délégation régionale en Rhône Alpes pour l'élection de Miss France » qui organisera l'élection de Miss Rhône Alpes 2021, le 25 septembre 2021 au Phare à Chambéry. L'élection de Miss Rhône Alpes avec ses 20 candidates permet à la jeune fille élue de participer à l'élection de Miss France 2022 en décembre prochain.

Le comité de Miss Rhône Alpes est une association à but non lucratif, ses bénévoles mettent tout en œuvre pour élaborer des galas de qualité en conjuguant passion et professionnalisme.

Le parrainage proposé est composé de différentes formules comprenant des encarts publicitaires sur le programme édité en 3000 exemplaires et également disponible sous format numérique.

- **APPROUVE** les mouvements de crédits mentionnés ci-dessous

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augment° de crédits	Diminution de crédits	Augment° de crédits
Investissement				
D.2031 – Frais d'études		35 000.00		
D.2041582 – Groupement de collectivités – Bâtiments et installations		6 520.00		
D.21533 - Installations matériel réseaux câblés		50 000.00		
D.2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques		58 480.00		
D.2188 – Autres immobilisations corporelles		50 000.00		
D.2313 – Immobilisations corporelles en cours - Constructions	200 000.00			
TOTAL Dépenses d'investissement	200 000.00	200 000.00		
TOTAL GENERAL	200 000.00	200 000.00		

En question diverses, il a été évoqué :

- La proposition de la société SMOOKY BIKE relative à la création d'une piste ludique VTT au Corbier. Aucune décision n'a été prise sur ce point dans l'attente de renseignements complémentaires.
- Monsieur Benjamin DELEGLISE a fait part :
 - 1/ du souhait de M. Christophe DUPRAZ, policier municipal, d'engager une réflexion sur un dossier d'escape game en extérieur (activité 4 saisons). Il souhaite être en binôme, pour ce dossier, avec Mme Florence PEYRUT, conseillère municipale. L'enveloppe financière se situe autour de 16 000 €. La mise en place peut se faire pour l'été 2022. Le Conseil municipal est favorable à cette initiative.
 - 2/ du besoin de se positionner sur les événements hiver et été pour l'année prochaine à savoir : le Trophé Mer Montagne, Les Sybelles Aventurières. Le Conseil municipal est plutôt favorable à l'évènement « Les Sybelles Aventurières » sous réserve de possibilité d'adaptation et de déclinaison en hiver.

3/du projet de création d'un festival humoristique pluriannuel en collaboration avec la station de la Toussuire, le FRIDGE FESTIVAL, qui pourrait se tenir en janvier 2022 sur les stations du Corbier et de la Toussuire. Ce festival d'humoristes, d'une durée de 3 jours, en est encore au stade de projet. Il fera l'objet d'une présentation ultérieure.

Monsieur le Maire confirme que le transfert des compétences « cabinet médical » et « scolaire et périscolaire » au SIDEL est effectif depuis le 1^{er} juillet 2021.

Concernant les travaux en cours, il indique que le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la maison des assistantes maternelles est terminé. Il sera publié dans les prochains jours.

Le dossier d'avant-projet du cabinet médical est également terminé. Il fera l'objet d'une présentation spécifique.

La reconstruction du City stade est également en cours. La plateforme de support est réalisée.

Par ailleurs, il confirme la mise en place du pass sanitaire pour la piscine et le cinéma. Sous réserve d'approbation de la loi, il évoque le besoin de vaccination pour le personnel travaillant en contact avec le public dans les lieux où le pass sanitaire est demandé à compter du 30 août 2021.

L'ensemble des questions de l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire

Patrice FONTAINE

